

**COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS
 DU 29 MARS 2022**

Le CCAS de la Commune de LUZINAY dûment convoqué le 22 mars 2022 s'est réuni en **conseil d'administration le 29 mars à 18h00** à la Mairie, sous la présidence de, Monsieur Christophe CHARLES, Président du CCAS.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Emargement :

NOM Prénom	Fonction	Présent(e)	Absent(e)	A reçu (e) pouvoir de	Nombre de vote
CHARLES Christophe	Président	X			1
LOCATELLI Gérard	Membre Elu	X		S. SIMON	2
BARJAC Chantal	Membre Elu	X		J. CHAUDIER	2
DEMANGEAT Jean-Marie	Membre Elu	X			1
SIMON Sylvie	Membre Elu		X		0
BERTINI Gérard	Membre Elu	X			1
BEC Annie	Membre Elu	X			1
KIEFFER Nadine	Membre Elu	X			1
LOCATELLI Josiane	Membre nommé	X			1
CHAUDIER Josette	Membre nommé		X		0
CLAMY Marie-Laure	Membre nommé	X			1
ZEPPA Eliane	Membre nommé	X			1
JULLIEN Morane	Membre nommé		X		0
GONON Marylin	Membre nommé		X		0
GUILLOT Dominique	Membre nommé		x		0
TOTAUX		10	5	2	12

SECRETAIRE DE SEANCE : Chantal BARJAC

- I - PRÉAMBULE

Monsieur Christophe CHARLES Président du CCAS, présente l'ordre du jour du conseil d'administration du CCAS, il propose de voter à main levée.

POUR
 CONTRE
 ABSTENTION
 UNANIMITE

- II - DELIBERATIONS

D01 - OBJET : Vote du compte administratif du CCAS pour l'exercice 2021

Sous la présidence de Monsieur Gérard LOCATELLI, Vice-Président du CCAS, le résultat du Compte Administratif 2021 du CCAS est présenté au Conseil d'Administration :

- Dépenses réelles de fonctionnement : 22 372.07 €
- Recettes réelles de fonctionnement : 43 928.73€

- **Résultat de l'exercice 2020 en fonctionnement de 17 472.18€**
- **Donne un résultat de clôture 2021 en fonctionnement de 21 556.66€**

- Dépenses d'investissement : 0
- Recettes d'investissement : 0

Hors de la présence de Monsieur le Président, conformément à la règle et à l'usage de nos assemblées

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après en avoir délibéré comme suit :

POUR:
CONTRE:
ABSTENTION:
UNANIMITE

DECIDE d'approuver le compte Administratif 2021 du CCAS annexé à la présente délibération et le déclare conforme au compte de gestion 2021 du Trésorier.

AUTORISE Monsieur le Président pour la durée de son mandat à signer toute pièce de nature administrative ou financière relative à l'exécution de la présente délibération.

D02 - OBJET : Vote du compte de gestion du CCAS pour l'exercice 2021

Monsieur Christophe CHARLES, Président du CCAS, présente au Conseil d'Administration le compte de gestion 2021 du Trésorier. Considérant la conformité de la balance présentée par Monsieur le Trésorier avec les écritures du compte administratif du CCAS dont les résultats de clôture 2021 sont :

- Dépenses réelles de fonctionnement : 22 372.07 €
- Recettes réelles de fonctionnement : 43 928.73€

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après en avoir délibéré comme suit :

POUR:

CONTRE:

ABSTENTION:

UNANIMITE

DECIDE d'approuver le compte de gestion 2021 du Trésorier annexé à la présente délibération et le déclare conforme au compte administratif du CCAS.

AUTORISE Monsieur le Président pour la durée de son mandat à signer toute pièce de nature administrative ou financière relative à l'exécution de la présente délibération.

D03 - OBJET : Affectation du résultat 2021 du CCAS.

Monsieur Christophe CHARLES, Président du CCAS, présente au Conseil d'Administration les résultats de l'exercice 2021 du CCAS.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 4 084.48 € après en avoir délibéré comme suit :

POUR:
CONTRE :
ABSTENTION :
UNANIMITE

DECIDE de valider l'affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2021, du CCAS, suivant la présentation faite ci-dessous :

Résultat de fonctionnement de l'exercice à affecter 21 556.66€ (l'exercice 2020 en fonctionnement : 17 472.18€ + résultat 2021 : 5 777,79€)

Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne R002) 21 556.66€

AUTORISE Monsieur le Président pour la durée de son mandat à signer toute pièce de nature administrative ou financière relative à l'exécution de la présente délibération.

D04 - OBJET : Budget primitif du CCAS pour l'exercice 2022.

Monsieur Christophe CHARLES, Président du CCAS, présente au Conseil d'Administration le budget primitif 2022. Elle indique que les comptes s'équilibrent à 49 006.66€ en fonctionnement et de 0€ en investissement.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION après en avoir délibéré comme suit :

POUR:

CONTRE:

ABSTENTION :

UNANIMITE

APROUVE le budget de fonctionnement 2022,

AUTORISE Monsieur le Président pour la durée de son mandat à signer toute pièce de nature administrative ou financière relative à l'exécution de la présente délibération.

D05 - OBJET - Encaissement des chèques pour le compte du CCAS.



Monsieur Gérard LOCATELLI, Vice-Président du CCAS, explique que lors des diverses manifestations organisées par le CCAS une participation est demandée aux participants. Ces participations sont réglées par chèque à l'ordre du Trésor Public :

- Pour le repas des aînés la participation est de 32€ par personne pour les moins de 65 ans ;
- Pour les voyages une participation de 40€ par personne.

Après en avoir délibéré comme suit :

POUR:
CONTRE :
ABSTENTION :
UNANIMITE

VALIDE les participations financières pour la durée du mandat

DIT que les règlements doivent être transmis au Comptable du Trésor public

AUTORISE monsieur le Président à signer toute pièce de nature administrative ou financière relative à l'exécution de la présente délibération.

Monsieur Gérard LOCATELLI, Vice-Président du CCAS, expose au Conseil d'Administration, que lors de la dernière réunion du CCAS, les membres ont émis le souhait d'offrir à tous les séniors de Luzinay de 90 ans et plus, à l'occasion de leur anniversaire des fleurs ou un panier garni à hauteur de 25€.

Après en avoir délibéré comme suit :

POUR :
CONTRE :
~~ABSTENTION :~~
UNANIMITE

DECIDE d'offrir aux séniors de plus de 90 ans des fleurs ou un panier garni à hauteur de 25€.

AUTORISE monsieur le Président à signer toute pièce de nature administrative ou financière relative à l'exécution de la présente délibération.

Questions diverses :

Monsieur le Président et Monsieur Locatelli 1^{er} Adjoint, remercient les membres du CCAS ainsi que l'équipe des bénévoles, pour leur investissement au sein du CCAS et les visites faites auprès des administrés notamment pour la téléalarme.

Le CCAS accueille deux nouvelles bénévoles :

- Madame Sylvie JACQUIER
- Madame Anne-Claire ANTUNES

Monsieur Gérard LACATELLI retrace à l'assemblée les diverses actions menées par le CCAS au cours de l'année 2021.

Madame Chantal BARJAC, présente à l'assemblée les actions qui seront menées en 2022.

Dans le cadre de l'obligation du Plan Communal de Sauvegarde, un recensement des personnes vulnérables sera effectué. Une fiche de renseignement à retourner, sera envoyée chaque année aux personnes de plus de 65 ans. Celle-ci sera jointe au courrier d'annonce du voyage des aînés.

UKRAINE

En collaboration avec la PAROISSE UKRAINIENNE, la commune et le CCAS organise une action de collecte de dons.

Séance levée à 18h45

Christophe CHARLES
Président du CCAS

